

BIENS ET TRAVAUX

La délimitation des biens publics immobiliers

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La codification des dispositions d'outre-mer

CONTENTIEUX

Les sections disciplinaires compétentes à l'égard des usagers du service public de l'enseignement supérieur

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

« Nationalisation » – « Renationalisation »

L'accès régulé à l'énergie nucléaire historique

DROITS ET LIBERTÉS

Compétitions sportives, service public et signes religieux

ENVIRONNEMENT

Énergies renouvelables et protection du paysage

ORGANISATION ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

La confiance

COLLOQUE

*Les fédérations des chasseurs
À la frontière du droit public et du droit privé*

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

La Constitution numérique européenne

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Le contrôle juridictionnel des sanctions visant les parlementaires et la Cour européenne des droits de l'homme

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

La justice administrative polonaise

Chronique allemande
Protection des données et fonction juridictionnelle

CHRONIQUES

- Droit administratif et droit international



Rédacteurs en chef :
Pierre Delvolvé et Pierre Bon

Secrétaire général :
Dominique Pouyau
Professeur émérite de l'Université
Paris Cité

Secrétaire général adjoint :
Coralie Mayeur-Carpentier
Maître de conférences
à l'Université de Franche-Comté

10, Place des Vosges
Tour Lefebvre Dalloz
92400 Courbevoie
E-mail rédaction : rfga@dalloz.fr
(pour les auteurs voir encadré
en 3^e de couverture)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
PRÉSIDENT
Stéphane Duret

DIRECTRICE DES ÉDITIONS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
Caroline Sordet

DIRECTRICE « PUBLIC, IMMOBILIER,
ACTION SOCIALE, HSE »
Corinne Gendraud

ÉDITION
Rédacteur en chef technique :
Raphaël Henriques
Première secrétaire de rédaction :
Marie-Anne Sebbar
Secrétaire de rédaction unique :
Marion Quentin
Tél. : 01 40 64 12 95
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : m.quentin@lefebvre-dalloz.fr
Chargé d'édition numérique :
Jean-Marc Pastor

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS
Directrice des abonnements :
Alexandra Doray
10 place des Vosges, 92400 Courbevoie

Responsable relation clients :
Loïc Riou
Tél. : 01 83 10 10 10

Revue bimestrielle (6 numéros par an)
Prix de l'abonnement 2023 TTC (1 an) :
France 733,08 € Prix au numéro :
DOM 745,75 € 151,11 €
Étranger 753,50 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro,
constateront que la livraison précédente
ne leur est pas parvenue, sont priés d'en
aviser le service des abonnements sans délai,
l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de
6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999
sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH
(Deutenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

ÉDITIONS DALLOZ
Société par actions simplifiée
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :

10, Place des Vosges
Tour Lefebvre Dalloz
92400 Courbevoie
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811 Z
TVA FR 69 572 195 550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout
élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1023 T 83763
ISSN 0763-1219

Imprimé en France par Magprint
43 rue Ettore Buggatti - 87280 Limoges
Dépôt légal : Novembre 2023

Origine du papier : Pologne
Taux de fibres recyclées : 0 % -
Prot : 0,02 kg/t

COLLOQUE 801

Les fédérations des chasseurs Un centenaire à la frontière du droit public et du droit privé

Regards historiques et sociologiques
sur les fédérations des chasseurs
par Léa FILIU 801

Les fédérations des chasseurs et la défense des intérêts cynégétiques

Les péripéties des contentieux
de la chasse
par Hélène FARGE 806

Le droit institutionnel des fédérations
des chasseurs
par Jean-Michel DAPVRIE 809

Les droits juridictionnels des fédérations
des chasseurs devant les juridictions
administratives, constitutionnelles
et européennes
par Christophe HERVOUET 814

Un Nemrod au Palais-Royal :
réflexions naïves sur l'interprétation
jurisprudentielle de la directive
« Oiseaux »
par Guillaume FIRMIN 817

La défense des associations communales
de chasse agréées
par Charles LAGIER 827

Les fédérations des chasseurs face
au *chasse-bashing* : la stratégie
de l'action judiciaire systématique
par Nicolas BÉNOIT 830

Les fédérations des chasseurs et leurs missions de service public

Les fédérations des chasseurs et le droit
des actes administratifs unilatéraux
par Carole GALLO 835

Les fédérations des chasseurs
et la police judiciaire de la chasse
par Frédéric FÈVRE 841

Les fédérations des chasseurs
et la police administrative de la chasse :
l'ambiguïté de la sécurité de la chasse
par François ABOUADAOU 844

Les fédérations des chasseurs
et la gestion de la biodiversité
par Philippe BILLET 853

Les fédérations des chasseurs
et l'indemnisation des dégâts
de grand gibier
par Patrice SPINOSI 857

Rapport de clôture
par Pierre DELVOLVÉ 860

RUBRIQUES 867

BIENS ET TRAVAUX

La délimitation des biens publics
immobiliers
par Hugo AVVENIRE 867

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La codification des dispositions
d'outre-mer : une simplification
vraiment impossible ?
par Florian ROUSSEL 879

CONTENTIEUX

Les sections disciplinaires compétentes
à l'égard des usagers du service public
de l'enseignement supérieur : perte
du caractère juridictionnel
par Loïc TANTY 885

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

« Nationalisation » - « Renationalisation »
Chantiers de l'Atlantique - Électricité
de France
par Guillaume HELM 897

L'accès régulé à l'énergie nucléaire
historique : le chant du cygne
Note sous Conseil d'État, 3 février 2023,
Fédération Chimie énergie FCE-CFDT et autres,
n°s 462840 et autres
par William GREMAUD 908

DROITS ET LIBERTÉS

Compétitions sportives, service public
et signes religieux
Note sous Conseil d'État, 29 juin 2023,
Association Alliance citoyenne et autres,
n°s 458088 et autres
par Jean-Pierre CAMBY
et Jean-Éric SCHOETTL 921

ENVIRONNEMENT

Énergies renouvelables et protection du paysage : un fragile équilibre

par Mickaël BAUBONNE 931

ORGANISATION ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

La confiance - Contribution à l'étude d'une notion de droit public interne

par Aurélie TRAGUS 937

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

La Constitution numérique européenne

par Anastasia ILIOPOULOU-PENOT ... 945

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Le contrôle juridictionnel des sanctions visant les parlementaires et la Cour européenne des droits de l'homme

Note sous Conseil d'État, 24 juillet 2023, *M. P.*, n° 471482

par Benjamin FARGEAUD 961

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT INTERNATIONAL

Chronique de droit administratif et droit international

par Carlo SANTULLI 967

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

La justice administrative polonaise est-elle (toujours) indépendante du pouvoir exécutif ?

par Wojciek PIATEK

et Piotr OSTROWSKI 973

Chronique allemande - Protection des données et fonction juridictionnelle

par Franz SCHEMMER et Jasper LANGE 985

TABLES

993



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement. Retrouvez également vos revues feuilletables sur Dalloz-Revues.fr



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale

des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

10, Place des Vosges Tour Lefebvre Dalloz 92400 Courbevoise

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.